VA - 21/11/24

Une charte pour une chasse respectueuse

ENVIRONNEMENT

Sécurité et savoir-vivre sont les maîtres-mots d'une charte dans laquelle les chasseurs s'engagent à mieux partager la forêt.

Fédération des chasseurs au grand gibier, Fédération Wallonne des chasseurs à l'arc, Association Belge pour l'Utilisation des Chiens de Sang, Association des Fauconniers belges, Royal Saint-Hubert Club,... : l'ensemble des fédérations de chasse de Belgique a récemment promulgué une « Charte belge pour une chasse respectueuse ».

Disons-le tout de go : ce n'est pas ce qui réconciliera les irréductibles anti-chasse avec la pratique.

Pour les autres, ceux qui pestent à l'entrée d'un bois en découvrant qu'on y chasse alors que l'information ad hoc n'a pas été donnée, ceux qui se font engueuler par un chasseur parce qu'ils « dérangent » le gibier en se promenant dans un bois avant une chasse, ceux qui voient des cortèges de 4x4 empiéter sur une route de campagne étroite..., ceux-là salueront l'initiative.

Le cœur de cette « Charte belge pour une chasse respectueuse » vise en effet à « *faciliter la cohabitation entre les activités de chasse et les aspirations des riverains* ». L'idée de son élaboration est née dans la foulée de la période covid, indique Benoît Petit, le président du Royal Saint-Hubert Club. Le besoin de s'octroyer une bulle d'oxygène a attiré de plus en plus de monde en forêt, où des pratiques sportives comme le trail ou le VTT en drainaient déjà pas mal.

Sécurité et savoir-vivre

La liste des recommandations que les diverses associations de chasseurs s'engagent à faire respecter par leurs membres est longue. On donnera en exemple l'interdiction d'encombrer une voirie ou une zone publique avec des véhicules ou un regroupement de chasseurs ; l'adoption d'une attitude courtoise envers les non-chasseurs, y compris à ceux qui auraient enfreint une interdiction de circuler : ne pas laisser d'animaux morts ni de viscères non enterrés dans la nature ; etc.

Des règles de savoir-vivre (avec les autres usagers de la forêt) qui s'accompagnent d'un important volet sécurité qui doit être « *la priorité en tout temps* », dit la charte. En font partie l'attention portée au bon angle de tir, l'aménagement du territoire de chasse pour optimaliser la sécurité du tir, ne chasser « *qu'en pleine possession de tous ses moyens* », éviter de tirer vers une route ou encore informer clairement des dates et lieux de chasse. « *L'idée est vraiment d'insister sur la cohabitation avec les autres usagers de la forêt pour que cela se passe de la manière la plus harmonieuse possible* », dit Benoît Petit. La mise en ligne de plateformes comme chasseonweb ou partageons la forêt, qui informent sur les dates et lieux de chasse, ont d'ailleurs déjà permis d'apaiser certaines tensions entre chasseurs et autres usagers, note-t-il.

Et si une bonne part de ces recommandations relèvent déjà de prescrits légaux, ce n'est pas toujours inutile de le marteler chez certains.

Au-delà des relations avec le public, la « Charte belge pour une chasse respectueuse » contient aussi une série de recommandations à respecter envers les autres chasseurs et les maîtres-chiens ainsi qu'envers l'environnement et la faune sauvage. Une bonne part de ces recommandations sont d'ailleurs directement inspirées d'un accord conclu en début d'année sur base d'un avis rendu par le Conseil Wallon du Bien-Être des Animaux (voir ci-dessous).

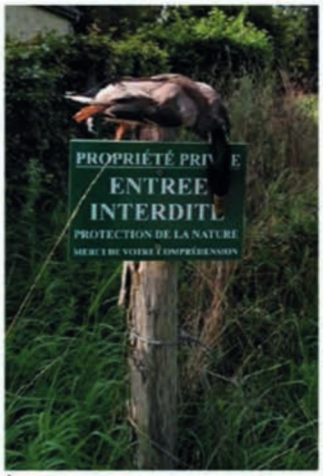
ALAIN WOLWERTZ



ROBERTYNHOLM – STOCK.ADOBE.COM

La charte vise à améliorer les relations entre chasseurs et public, mais aussi entre chasseurs et traqueurs.

Élevage et lâcher de petit gibier : pas de discussion ?



À Clavier, les habitants se plaignent de lâchers excessifs de faisans et de canards.

En début d'année, à l'initiative de Céline Tellier (écolo) alors ministre du bien-être animal, le Conseil Wallon du Bien-Être des Animaux et l'ULiège avaient rédigé un avis visant à concilier la pratique de la chasse et du piégeage avec une réduction de la souffrance des animaux, ainsi qu'avec les enjeux éthiques et environnementaux. Les chasseurs d'une part, les naturalistes, les agriculteurs et les scientifiques d'autre part s'étaient accordés sur cet avis.

Et il était prévu que le travail se poursuive sur la question plus spécifique des conditions d'élevage et de lâcher de petit gibier, ainsi que les techniques de mise à mort et de piégeage de celui-ci. Les problèmes récurrents occasionnés dans le village de Clavier avec des lâchers massifs de faisans et de canards montrent qu'il y a là aussi des pratiques à améliorer.

Ce travail sur le petit gibier aura-t-il lieu ? « *Ce n'est pas un véritable sujet pour nous* », ne cache pas Benoît Petit, le président du Royal Saint-Hubert club. Le ministre-président wallon Adrien Dolimont (MR), qui a repris les compétences du bien-être animal, n'a de toute façon pas lancé l'invitation pour en discuter, dit-il. Et pour cause : chez le ministre-président on indique que cette question ne concerne pas le bien-être animal mais plutôt la compétence chasse. Qui, elle, est du ressort de la ministre Anne-Catherine Dalcq (MR). Celle-ci ouvrira-t-elle ce dossier clivant entre chasseurs et associations environnementales ? La question n'a pas encore été tranchée. Il faut d'abord évaluer la situation actuelle, dit-on à son cabinet. Où on précise que toute décision qui serait prise le sera à l'aune du risque sanitaire. Avis partagé par Benoît Petit qui estime que le problème n'est pas le nombre d'animaux relâchés mais les origines génétiques et la qualité sanitaire. « *critères sur lesquels il faut être hyperstrict* ». Des lâchers massifs, voire excessifs ? Le président du Royal Saint-Hubert Club botte en touche. Estimant qu'il est « *très difficile de savoir où mettre le curseur* » en fonction d'un territoire. « *Nous sommes pour la liberté des chasseurs s'il y a une capacité d'accueil* » du petit gibier, dit-il. Et là, si la discussion devait s'engager, on doute que les naturalistes aient le même avis sur l'endroit où placer le curseur... A.W.